

15ème législature

| | | |
|---|---|--|
| Question N° : 7345 | De M. Patrice Anato (La République en Marche - Seine-Saint-Denis) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > santé | Tête d'analyse > Situation de l'offre de soins en Seine-Saint-Denis | Analyse > Situation de l'offre de soins en Seine-Saint-Denis. |
| Question publiée au JO le : 10/04/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 15/10/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Patrice Anato attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la désertification médicale et l'offre de soins dans le département de la Seine-Saint-Denis. Depuis plusieurs années, l'Île-de-France est confrontée à une importante diminution du nombre de médecins libéraux. Sur les quarante communes du département, trente-sept sont déficitaires de médecins généralistes. Les chiffres interpellent. En 2017, on comptait cinquante-neuf cabinets généralistes pour 100 000 habitants en moyenne et 61 médecins spécialistes pour 100 000 habitants. Alors que 45 % des médecins généralistes s'approchent de la retraite, l'offre de ville du département est fragilisée par un renouvellement qui ne se fait pas. De plus, malgré une offre hospitalière et de centres santé conséquente, les urgences sont bondées du fait du report des habitants sur eux en raison d'une carence des généralistes. Dans une pétition lancée au début de l'année, un médecin du département dénonçait les difficultés de pratiquer le métier au quotidien face aux violences verbales et physiques et face à la confrontation à la misère sociale et le sentiment d'abandon. Un maillage efficient du territoire et la capacité de tous à se soigner dans des délais raisonnables est une réalité simple qui doit pouvoir bénéficier à l'ensemble de nos concitoyens. En conséquence de quoi, il lui demande de bien vouloir préciser la stratégie du Gouvernement dans ce sens et les mesures qui seront mises en œuvre d'une part pour améliorer l'offre de soins dans le département et de l'autre pour améliorer les conditions de nos professionnels de santé dans l'exercice de leur travail et dans leur installation dans les territoires en situation de désertification médicale.